



Procès-verbal du conseil municipal **du mercredi 17 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 17 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 13 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Madame Claudine PASTRE, et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE et Jean-Claude TALLOBRE.

Absents excusés : Mesdames Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER, Christine PEGHAIRE et Martine GIRE et Monsieur Grégory PITOT.

Désignation du secrétaire de séance : Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ajouter deux délibérations :

- désaffectation et déclassement du domaine public, en vue d'une cession, au village de Barret.
- budget eau : amortissement des travaux réalisés en 2022.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023**
- 2- **Délibération : décision modificative sur le budget commune**
- 3- **Délibération : demande d'acquisition d'une partie du domaine public (environ 36 m²) au village de Barret pour la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel devant les parcelles cadastrées G 91 et G 365**
- 4- **Délibération : l'AMF appel à la solidarité et aux dons financiers pour les sinistrés des inondations du Nord de la France.**
- 5- **Délibération : mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale.**
- 6- **Divers :**
 - **départ à la retraite de l'agent en charge de la comptabilité**
 - **adhésion « St Georges de France »**

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de la séance du 21 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : décision modificative sur le budget commune

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération d'écriture comptable pour la somme de 183 €. En fonctionnement : diminution de crédits à l'article D-62268, et augmentation de crédits à l'article D-6811.

En investissement : diminution de crédits à l'article R-1641, et augmentation de crédits à l'article R-28041582.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 : Délibération : demande d'acquisition d'une partie du domaine public (environ 36 m²) au village de Barret pour la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel devant les parcelles cadastrées G 91 et G 365

M. le Maire rappelle la demande du propriétaire de l'immeuble cadastré G 91 et G 365, situé au village de Barret, pour l'acquisition d'une partie du domaine public attenant à sa maison, pour une superficie d'environ 36 m².

M. le Maire propose de vendre ce terrain public pour 7 €/m² (idem précédentes ventes du même type), et rappelle également que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil adopte la délibération.

4 : Délibération : désaffectation et déclassement du domaine public, en vue d'une cession, au village de Barret

M. le Maire rappelle que pour vendre le terrain cité ci-dessus, il convient de constater sa désaffectation et de prononcer le déclassement de cette partie du domaine public. Ainsi désaffecté et déclassé, le bien appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être vendu.

À l'unanimité, la délibération est acceptée.

5 : Délibération : l'AMF appelle à la solidarité et aux dons financiers pour les sinistrés des inondations du Nord de la France

L'AMF (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité) et la Protection Civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers pour venir en aides aux personnes sinistrées de la dépression Elisa, dans le Nord de la France.

Après débat, M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle, et propose de passer au vote :

POUR : 1 (Alain GARNIER)

CONTRE : 2 (Georges BERINGER et Claudine PASTRE)

ABSTENTION : 3 (Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE et Gilles BERINGER).

Délibération rejetée à la majorité.

6 : Délibération : mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale

M. Gilles BERINGER se retirant pour ne pas participer aux débats et au vote, M. le Maire constate qu'il n'y a plus de quorum. Par conséquent, la délibération est ajournée jusqu'au prochain conseil municipal.

7 : Délibération : budget eau - amortissement des travaux réalisés en 2022

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'amortir, sur le budget eau, la fourniture et la pose de deux compteurs de production (Malgascon et Trintinhac/Freycenet) pour un montant de 945,12 € sur une durée de 10 ans, à compter de 2023, soit un amortissement de 94 € pour 2023.

8 : DIVERS :

- 1- **Appel à cotisation 2024 de l'association des « St Georges de France »** pour 57,96 €.
- 2- **Appel à cotisation 2024 de l'association AMF43** pour 173,40 €.
- 3- **Demande de subvention exceptionnelle de l'association des sclérosés en plaque.** Le conseil ne donne pas suite à cette demande.
- 4- **Départ à la retraite de l'agent en charge de la comptabilité.** Une réception à la salle polyvalente, en présence du conseil municipal, des agents municipaux et de la famille proche, est prévue le mardi 30 janvier prochain.
- 5- **Village de Malgascon,** problème d'eau se déversant sur la route, et qui se transforme en verglas lors des gelées, ce qui entraîne un risque d'accident. M. Georges BERINGER et M. Jean-Claude TALLOBRE se rendront sur place pour étudier une solution pour empêcher l'eau de se déverser sur la route.
- 6- Suite aux récents épisodes de gel, on constate que les différentes routes communales desservant les hameaux de Trintinhac, Lestérisse, Lughenot, Freycenet et Malgascon, sont souvent recouvertes de verglas, ce qui empêche parfois les véhicules d'y accéder. Jean-Claude TALLOBRE se renseignera auprès de 2 agriculteurs, concernant **l'éventualité de sablage de ces voies.**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire
Gilles BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER